



AVIS PUBLIC

Publication du règlement 24-1184


Pour l'achat d'un véhicule 10 roues avec accessoires de déneigement et sellette

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée :

- que le conseil municipal a adopté le 9 avril 2024 le Règlement ci-dessus mentionné,
- qu'une copie de ce règlement est déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, ainsi qu'à la page suivante du site internet municipal : <https://www.saint-donat.ca/la-municipalite/administration-municipale/reglements-municipaux/>
- que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce Règlement le 5 juin 2024 ;
- que ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, soit le 12 juin 2024

Le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c.


C-27.1). Fait à Saint-Donat, ce 12 juin 2024


Mickaël Tuilier, directeur général et
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Mickaël Tuilier, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 12 juin 2024, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 12 juin 2024


Mickaël Tuilier, directeur général et
Greffier-trésorier